

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus -
COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21830009300018

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-CYR

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)**A - Eléments du bilan**

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	29
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	30
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	34
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	35
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	36
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	38
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	39
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	40
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	41
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	42
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	44
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	46
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	50
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	56
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	57
C3.2 - Liste des établissements publics créés	58
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	59
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	60
--	----

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF
Reçu De Arrêté et signatures
Publié le 01/03/2022

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8549
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	6873
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
20238244	20844258	1351,592400	1186,443931

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL "les collectivités locales en chiffres 2021". Communes touristiques de 10 000 à 20 000 habitants
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1308	1007
2	Produit des impositions directes/population	806	670
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1448	1219
4	Dépenses d'équipement brut/population	357	298
5	Encours de dette/population	478	947
6	DGF/population	30	108
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	53,05 %	58,6 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,56 %	90,4 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	24,66 %	24,5 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	32,99 %	77,7 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****I****B**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	22 339 784,00	22 339 784,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		22 339 784,00	22 339 784,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	8 433 797,00	8 433 797,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 433 797,00	8 433 797,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	30 773 581,00	30 773 581,00
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 179 748,00	0,00	5 479 069,00	5 479 069,00	5 479 069,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 516 421,00	0,00	10 704 658,00	10 704 658,00	10 704 658,00
014	Atténuations de produits	1 475 000,00	0,00	1 528 000,00	1 528 000,00	1 528 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 350 105,00	0,00	1 822 565,00	1 822 565,00	1 822 565,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		19 521 274,00	0,00	19 534 292,00	19 534 292,00	19 534 292,00
66	Charges financières	196 015,00	0,00	177 493,00	177 493,00	177 493,00
67	Charges exceptionnelles	192 500,00	0,00	267 000,00	267 000,00	267 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 959 789,00	0,00	20 028 785,00	20 028 785,00	20 028 785,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	581 080,00		1 446 759,00	1 446 759,00	1 446 759,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	716 973,00		864 240,00	864 240,00	864 240,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 298 053,00		2 310 999,00	2 310 999,00	2 310 999,00
TOTAL		21 257 842,00	0,00	22 339 784,00	22 339 784,00	22 339 784,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 339 784,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	61 100,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 350 367,00	0,00	1 241 405,00	1 241 405,00	1 241 405,00
73	Impôts et taxes	18 008 400,00	0,00	19 531 546,00	19 531 546,00	19 531 546,00
74	Dotations et participations	1 244 500,00	0,00	954 000,00	954 000,00	954 000,00
75	Autres produits de gestion courante	433 750,00	0,00	429 000,00	429 000,00	429 000,00
Total des recettes de gestion courante		21 098 117,00	0,00	22 189 951,00	22 189 951,00	22 189 951,00
76	Produits financiers	77 760,00	0,00	73 792,00	73 792,00	73 792,00
77	Produits exceptionnels	80 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 255 877,00	0,00	22 333 743,00	22 333 743,00	22 333 743,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 965,00		6 041,00	6 041,00	6 041,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 965,00		6 041,00	6 041,00	6 041,00
TOTAL		21 257 842,00	0,00	22 339 784,00	22 339 784,00	22 339 784,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 339 784,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 304 958,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

AR Prefecture
COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu(4) La commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

Publié DF 023 = RI 020 30 040 2 BF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; RF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 = RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 = DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	473 695,00	0,00	468 500,00	468 500,00	468 500,00
204	Subventions d'équipement versées	100 000,00	0,00	774 643,00	774 643,00	774 643,00
21	Immobilisations corporelles	3 633 150,00	0,00	4 306 560,00	4 306 560,00	4 306 560,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 150 000,00	0,00	731 825,00	731 825,00	731 825,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 356 845,00	0,00	6 281 528,00	6 281 528,00	6 281 528,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 010 901,00	0,00	2 050 268,00	2 050 268,00	2 050 268,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses financières	2 010 901,00	0,00	2 100 268,00	2 100 268,00	2 100 268,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 367 746,00	0,00	8 381 796,00	8 381 796,00	8 381 796,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 965,00		6 041,00	6 041,00	6 041,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		45 960,00	45 960,00	45 960,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 965,00		52 001,00	52 001,00	52 001,00
	TOTAL	7 369 711,00	0,00	8 433 797,00	8 433 797,00	8 433 797,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**8 433 797,00****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	750 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 296 484,00	0,00	4 976 006,00	4 976 006,00	4 976 006,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	5 046 484,00	0,00	5 376 006,00	5 376 006,00	5 376 006,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	932 000,00	0,00	602 000,00	602 000,00	602 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	93 174,00	0,00	97 832,00	97 832,00	97 832,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 025 174,00	0,00	700 832,00	700 832,00	700 832,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	6 071 658,00	0,00	6 076 838,00	6 076 838,00	6 076 838,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	581 080,00		1 446 759,00	1 446 759,00	1 446 759,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	716 973,00		864 240,00	864 240,00	864 240,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		45 960,00	45 960,00	45 960,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 298 053,00		2 356 959,00	2 356 959,00	2 356 959,00

AR Prefecture COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	7 369 711,00	0,00	8 433 797,00	8 433 797,00	8 433 797,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 433 797,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	2 304 958,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 479 069,00		5 479 069,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 704 658,00		10 704 658,00
014	Atténuations de produits	1 528 000,00		1 528 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 822 565,00		1 822 565,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	177 493,00	0,00	177 493,00
67	Charges exceptionnelles	267 000,00	0,00	267 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	864 240,00	864 240,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		1 446 759,00	1 446 759,00
Dépenses de fonctionnement – Total		20 028 785,00	2 310 999,00	22 339 784,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**22 339 784,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	6 041,00	6 041,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 050 268,00	0,00	2 050 268,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	468 500,00	0,00	468 500,00
204	Subventions d'équipement versées	774 643,00	0,00	774 643,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 306 560,00	45 960,00	4 352 520,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	731 825,00	0,00	731 825,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
Dépenses d'investissement – Total		8 381 796,00	52 001,00	8 433 797,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**8 433 797,00**

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	34 000,00		34 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 241 405,00		1 241 405,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	19 531 546,00		19 531 546,00
74	Dotations et participations	954 000,00		954 000,00
75	Autres produits de gestion courante	429 000,00	0,00	429 000,00
76	Produits financiers	73 792,00	0,00	73 792,00
77	Produits exceptionnels	70 000,00	6 041,00	76 041,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		22 333 743,00	6 041,00	22 339 784,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

22 339 784,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	602 000,00	42 750,00	644 750,00
13	Subventions d'investissement	400 000,00	3 210,00	403 210,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	4 977 006,00	0,00	4 977 006,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	97 832,00	0,00	97 832,00
28	Amortissement des immobilisations		864 240,00	864 240,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 446 759,00	1 446 759,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		6 076 838,00	2 356 959,00	8 433 797,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 433 797,00

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	5 179 748,00	5 479 069,00	5 479 069,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	115 000,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	110 000,00	159 000,00	159 000,00
60612	Energie - Electricité	393 500,00	400 000,00	400 000,00
60622	Carburants	62 500,00	64 450,00	64 450,00
60623	Alimentation	14 580,00	236 170,00	236 170,00
60624	Produits de traitement	16 020,00	16 550,00	16 550,00
60628	Autres fournitures non stockées	19 700,00	15 700,00	15 700,00
60631	Fournitures d'entretien	22 350,00	58 650,00	58 650,00
60632	Fournitures de petit équipement	183 065,00	276 390,00	276 390,00
60633	Fournitures de voirie	20 500,00	19 500,00	19 500,00
60636	Vêtements de travail	32 555,00	24 520,00	24 520,00
6064	Fournitures administratives	17 710,00	18 150,00	18 150,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	27 500,00	23 290,00	23 290,00
6067	Fournitures scolaires	26 600,00	25 930,00	25 930,00
6068	Autres matières et fournitures	12 800,00	19 300,00	19 300,00
611	Contrats de prestations de services	1 233 904,00	1 184 000,00	1 184 000,00
6132	Locations immobilières	11 500,00	12 500,00	12 500,00
6135	Locations mobilières	237 366,00	232 553,00	232 553,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 000,00	15 000,00	15 000,00
61521	Entretien terrains	91 400,00	86 400,00	86 400,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	60 140,00	72 650,00	72 650,00
615231	Entretien, réparations voiries	90 500,00	70 500,00	70 500,00
61551	Entretien matériel roulant	8 800,00	8 800,00	8 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	48 370,00	64 340,00	64 340,00
6156	Maintenance	212 227,00	212 572,00	212 572,00
6161	Multirisques	52 295,00	53 905,00	53 905,00
617	Etudes et recherches	55 000,00	60 000,00	60 000,00
6182	Documentation générale et technique	12 093,00	11 273,00	11 273,00
6184	Versements à des organismes de formation	46 990,00	30 323,00	30 323,00
6188	Autres frais divers	3 600,00	2 700,00	2 700,00
6226	Honoraires	27 500,00	24 640,00	24 640,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	71 500,00	62 500,00	62 500,00
6228	Divers	511 446,00	562 934,00	562 934,00
6231	Annonces et insertions	50 060,00	49 260,00	49 260,00
6232	Fêtes et cérémonies	190 300,00	190 300,00	190 300,00
6233	Foires et expositions	17 000,00	28 000,00	28 000,00
6236	Catalogues et imprimés	2 300,00	21 700,00	21 700,00
6237	Publications	17 400,00	21 400,00	21 400,00
6238	Divers	64 050,00	34 649,00	34 649,00
6241	Transports de biens	4 365,00	2 170,00	2 170,00
6247	Transports collectifs	45 800,00	44 750,00	44 750,00
6248	Divers	1 500,00	1 600,00	1 600,00
6251	Voyages et déplacements	7 550,00	8 050,00	8 050,00
6256	Missions	6 350,00	3 350,00	3 350,00
6257	Réceptions	32 750,00	32 050,00	32 050,00
6261	Frais d'affranchissement	38 050,00	34 950,00	34 950,00
6262	Frais de télécommunications	73 152,00	80 362,00	80 362,00
627	Services bancaires et assimilés	1 125,00	1 640,00	1 640,00
6281	Concours divers (cotisations)	12 725,00	14 880,00	14 880,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	64 960,00	57 600,00	57 600,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	290 000,00	290 000,00	290 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6288	Autres services extérieurs	17 000,00	24 168,00	24 168,00
63512	Taxes foncières	374 000,00	397 700,00	397 700,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	300,00	300,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 516 421,00	10 704 658,00	10 704 658,00
6218	Autre personnel extérieur	22 548,00	22 990,00	22 990,00
6331	Versement mobilité	30 951,00	31 556,00	31 556,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	28 274,00	28 830,00	28 830,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	117 086,00	119 381,00	119 381,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 338 381,00	6 462 614,00	6 462 614,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	38 616,00	39 370,00	39 370,00
64118	Autres indemnités titulaires	183 283,00	186 874,00	186 874,00
64131	Rémunérations non tit.	908 524,00	926 330,00	926 330,00
64168	Autres emplois d'insertion	109,00	111,00	111,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	999 840,00	1 019 435,00	1 019 435,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 623 644,00	1 652 370,00	1 652 370,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	34 322,00	34 996,00	34 996,00

AR Prefecture COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6455	Cotisations pour assurance du personnel	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	34 000,00	25 000,00	25 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	48 843,00	49 801,00	49 801,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	38 000,00	35 000,00	35 000,00
014	Atténuations de produits	1 475 000,00	1 528 000,00	1 528 000,00
739115	Prélève au titre de l'article 55 loi SRU	682 000,00	695 000,00	695 000,00
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7391172	Dégrève taxe habitat° sur logements vaca	5 000,00	5 000,00	5 000,00
739118	Autres reversements de fiscalité	65 000,00	0,00	0,00
73918	Autres reversements sur impôts locaux	0,00	65 000,00	65 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	470 000,00	430 000,00	430 000,00
7398	Reverst., restitut° et prélève divers	250 000,00	330 000,00	330 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 350 105,00	1 822 565,00	1 822 565,00
6518	Autres	111 895,00	139 165,00	139 165,00
6531	Indemnités	139 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	1 500,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	5 900,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 600,00	0,00	0,00
6535	Formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	30 000,00	32 000,00	32 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	10 000,00	10 000,00
65548	Autres contributions	750 000,00	750 000,00	750 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	8 200,00	8 200,00
65733	Subv. fonct. Départements	3 000,00	3 000,00	3 000,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	4 000,00	3 500,00	3 500,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	1 500,00	1 500,00	1 500,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	280 000,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	480 000,00	480 000,00	480 000,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	215 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	12 000,00	12 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	316 710,00	375 200,00	375 200,00
65888	Autres	0,00	3 000,00	3 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		19 521 274,00	19 534 292,00	19 534 292,00
66	Charges financières (b)	196 015,00	177 493,00	177 493,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	204 700,00	189 000,00	189 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-8 685,00	-11 507,00	-11 507,00
67	Charges exceptionnelles (c)	192 500,00	267 000,00	267 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	7 500,00	7 000,00	7 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	150 000,00	50 000,00	50 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	35 000,00	210 000,00	210 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		19 959 789,00	20 028 785,00	20 028 785,00
023	Virement à la section d'investissement	581 080,00	1 446 759,00	1 446 759,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	716 973,00	864 240,00	864 240,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	716 973,00	864 240,00	864 240,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 298 053,00	2 310 999,00	2 310 999,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 298 053,00	2 310 999,00	2 310 999,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 257 842,00	22 339 784,00	22 339 784,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	22 339 784,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	68 139,49
Montant des ICNE de l'exercice N-1	79 645,95

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

= Différence ICNE N – ICNE N-1

-11 507,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	61 100,00	34 000,00	34 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	43 300,00	21 000,00	21 000,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	17 800,00	13 000,00	13 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 350 367,00	1 241 405,00	1 241 405,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
70312	Redevances funéraires	4 000,00	1 000,00	1 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	100 000,00	120 000,00	120 000,00
70322	Stationnement, locat° domaine portuaire,	12 200,00	12 000,00	12 000,00
70384	Forfait de post-stationnement	40 000,00	20 000,00	20 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	71 500,00	80 000,00	80 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	19 000,00	19 000,00	19 000,00
7066	Redevances services à caractère social	303 432,00	280 000,00	280 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	200 000,00	200 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	41 000,00	44 000,00	44 000,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	370 335,00	92 247,00	92 247,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	2 000,00	2 000,00	2 000,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	22 100,00	9 158,00	9 158,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	284 800,00	282 000,00	282 000,00
73	Impôts et taxes	18 008 400,00	19 531 546,00	19 531 546,00
73111	Impôts directs locaux	11 135 000,00	12 436 546,00	12 436 546,00
73211	Attribution de compensation	2 110 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	21 000,00	20 000,00	20 000,00
7336	Droits de place	308 900,00	280 000,00	280 000,00
7338	Autres taxes	1 038 500,00	1 000 000,00	1 000 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	355 000,00	355 000,00	355 000,00
7362	Taxes de séjour	300 000,00	300 000,00	300 000,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	40 000,00	40 000,00	40 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 500 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
74	Dotations et participations	1 244 500,00	954 000,00	954 000,00
7411	Dotation forfaitaire	530 000,00	460 000,00	460 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	5 500,00	5 500,00
7473	Participat° Départements	8 200,00	5 000,00	5 000,00
74748	Participat° Autres communes	15 000,00	7 000,00	7 000,00
7478	Participat° Autres organismes	466 800,00	450 000,00	450 000,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	2 200,00	1 000,00	1 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	6 800,00	6 500,00	6 500,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	200 000,00	0,00	0,00
748388	Autres	7 000,00	7 000,00	7 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 500,00	12 000,00	12 000,00
75	Autres produits de gestion courante	433 750,00	429 000,00	429 000,00
752	Revenus des immeubles	397 750,00	393 000,00	393 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	36 000,00	36 000,00	36 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		21 098 117,00	22 189 951,00	22 189 951,00
76	Produits financiers (b)	77 760,00	73 792,00	73 792,00
7688	Autres	77 760,00	73 792,00	73 792,00
77	Produits exceptionnels (c)	80 000,00	70 000,00	70 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	30 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		21 255 877,00	22 333 743,00	22 333 743,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 965,00	6 041,00	6 041,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 965,00	6 041,00	6 041,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 965,00	6 041,00	6 041,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		21 257 842,00	22 339 784,00	22 339 784,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

+

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 03/2022
Publié le 01/03/2022Chap /
art (1)

Libellé (1)

Pour mémoire
budget
précédent (2)Propositions
nouvelles (3)

Vote (4)

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

22 339 784,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	473 695,00	468 500,00	468 500,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	70 000,00	100 000,00	100 000,00
2031	Frais d'études	383 695,00	346 000,00	346 000,00
2051	Concessions, droits similaires	20 000,00	22 500,00	22 500,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	100 000,00	774 643,00	774 643,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	574 643,00	574 643,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	100 000,00	100 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	50 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	50 000,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 633 150,00	4 306 560,00	4 306 560,00
2112	Terrains de voirie	25 000,00	16 400,00	16 400,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	106 500,00	2 500,00	2 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	21 000,00	255 000,00	255 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	110 000,00	110 000,00
2132	Immeubles de rapport	1 700 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
2135	Installations générales, agencements	476 500,00	618 100,00	618 100,00
2138	Autres constructions	20 000,00	80 000,00	80 000,00
2151	Réseaux de voirie	249 600,00	826 500,00	826 500,00
21533	Réseaux câblés	23 000,00	85 000,00	85 000,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	100 000,00	100 000,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	35 000,00	50 000,00	50 000,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	198 000,00	73 900,00	73 900,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	214 650,00	168 000,00	168 000,00
2182	Matériel de transport	116 000,00	97 000,00	97 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	81 450,00	47 300,00	47 300,00
2184	Mobilier	30 600,00	64 250,00	64 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	335 850,00	112 610,00	112 610,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 150 000,00	731 825,00	731 825,00
2313	Constructions	0,00	350 000,00	350 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 150 000,00	381 825,00	381 825,00
Total des dépenses d'équipement		5 356 845,00	6 281 528,00	6 281 528,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 010 901,00	2 050 268,00	2 050 268,00
1641	Emprunts en euros	510 900,00	632 600,00	632 600,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	83 334,00	83 334,00	83 334,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 416 667,00	1 333 334,00	1 333 334,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses financières		2 010 901,00	2 100 268,00	2 100 268,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 367 746,00	8 381 796,00	8 381 796,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 965,00	6 041,00	6 041,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 965,00	6 041,00	6 041,00
13911	Etat et établissements nationaux	1 965,00	3 942,00	3 942,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	2 099,00	2 099,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	45 960,00	45 960,00
2112	Terrains de voirie	0,00	3 210,00	3 210,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	42 750,00	42 750,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		1 965,00	52 001,00	52 001,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		7 369 711,00	8 433 797,00	8 433 797,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)

0,00

+

AR Prefecture COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

Chap/ art (1) 022

Libellé (1)

Pour mémoire
budget précédent
(2)

Propositions
nouvelles (3)

Vote (4)

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 433 797,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	750 000,00	400 000,00	400 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	300 000,00	100 000,00	100 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	200 000,00	50 000,00	50 000,00
1342	Amendes de police non transférable	250 000,00	250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 296 484,00	4 976 006,00	4 976 006,00
1641	Emprunts en euros	2 879 817,00	3 642 672,00	3 642 672,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 416 667,00	1 333 334,00	1 333 334,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 046 484,00	5 376 006,00	5 376 006,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	932 000,00	602 000,00	602 000,00
10222	FCTVA	677 000,00	400 000,00	400 000,00
10223	TLE	0,00	2 000,00	2 000,00
10226	Taxe d'aménagement	255 000,00	200 000,00	200 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	93 174,00	97 832,00	97 832,00
27638	Créance Autres établissements publics	93 174,00	97 832,00	97 832,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 025 174,00	700 832,00	700 832,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		6 071 658,00	6 076 838,00	6 076 838,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	581 080,00	1 446 759,00	1 446 759,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	716 973,00	864 240,00	864 240,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	936,00	80,00	80,00
28031	Frais d'études	20 350,00	15 370,00	15 370,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	320 000,00	320 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	287 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	41 130,00	8 750,00	8 750,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 488,00	1 500,00	1 500,00
28132	Immeubles de rapport	0,00	33 000,00	33 000,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	22 000,00	22 000,00
28152	Installations de voirie	497,00	500,00	500,00
281561	Matériel roulant	1 973,00	6 550,00	6 550,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	26 350,00	24 110,00	24 110,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	49 256,00	54 850,00	54 850,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	74 780,00	97 610,00	97 610,00
28182	Matériel de transport	58 251,00	53 720,00	53 720,00
28183	Matériel de bureau et informatique	58 743,00	71 600,00	71 600,00
28184	Mobilier	31 098,00	43 400,00	43 400,00
28188	Autres immo. corporelles	65 121,00	111 200,00	111 200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 298 053,00	2 310 999,00	2 310 999,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	45 960,00	45 960,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	42 750,00	42 750,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	3 210,00	3 210,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 298 053,00	2 356 959,00	2 356 959,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		7 369 711,00	8 433 797,00	8 433 797,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022
Publié le 01/03/2022

Libellé (1)

Pour mémoire
budget précédent
(2)Propositions
nouvelles (3)

Vote (4)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 433 797,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	2 099 268	2 301 950	253 500	153 250	77 000	341 160	0	29 400	0	2 911 268	215 000	8 381 796
- Equipements municipaux (2)		2 301 950	253 500	153 250	76 000	341 160	0	29 400	0	2 136 625	215 000	5 506 885
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	774 643	0	774 643
- Opérations financières	2 099 268											2 099 268
Dépenses d'ordre	48 791											52 001
Total dépenses de l'exercice	2 148 059	2 301 950	253 500	153 250	77 000	341 160	0	29 400	0	2 914 478	215 000	8 433 797
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	2 148 059	2 301 950	253 500	153 250	77 000	341 160	0	29 400	0	2 914 478	215 000	8 433 797

RECETTES

Total recettes de l'exercice	7 827 587	0	250 000	0	1 000	0	0	0	0	355 210	0	8 433 797
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	7 827 587	0	250 000	0	1 000	0	0	0	0	355 210	0	8 433 797

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	3 824 992	4 485 205	1 398 488	2 162 559	1 161 544	1 504 777	511 674	881 767	2 070	4 439 287	1 967 420	22 339 784
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	3 824 992	4 485 205	1 398 488	2 162 559	1 161 544	1 504 777	511 674	881 767	2 070	4 439 287	1 967 420	22 339 784

RECETTES

Total recettes de l'exercice	16 914 879	533 605	22 000	213 300	85 000	652 000	14 700	147 000	0	1 829 500	1 927 800	22 339 784
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	16 914 879	533 605	22 000	213 300	85 000	652 000	14 700	147 000	0	1 829 500	1 927 800	22 339 784

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		2 148 059	2 301 950	253 500	153 250	77 000	341 160	0	29 400	0	2 914 478	215 000	8 433 797
Dépenses réelles		2 099 268	2 301 950	253 500	153 250	77 000	341 160	0	29 400	0	2 911 268	215 000	8 381 796
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	2 049 268	0	0	0	1 000	0	0	0	0	0	0	2 050 268
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	60 000	0	2 500	0	0	0	0	0	356 000	50 000	468 500
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	774 643	0	774 643
21	Immobilisations corporelles	0	1 891 950	253 500	150 750	76 000	341 160	0	29 400	0	1 398 800	165 000	4 306 560
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	350 000	0	0	0	0	0	0	0	381 825	0	731 825
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		48 791	0	0	0	0	0	0	0	0	3 210	0	52 001
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 041	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 041
041	Opérations patrimoniales	42 750	0	0	0	0	0	0	0	0	3 210	0	45 960

RECETTES

Total recettes investissement		7 827 587	0	250 000	0	1 000	0	0	0	0	355 210	0	8 433 797
Recettes réelles		5 473 838	0	250 000	0	1 000	0	0	0	0	352 000	0	6 076 838
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	202 000	0	602 000
13	Subventions d'investissement	0	0	250 000	0	0	0	0	0	0	150 000	0	400 000

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	4 976 006	0	0	0	1 000	0	0	0	0	0	0	4 977 006
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	97 832	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 832
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		2 353 749	0	0	0	0	0	0	0	0	3 210	0	2 356 959
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 446 759	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 446 759
040	Opérat° ordre transfert entre sections	864 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	864 240
041	Opérations patrimoniales	42 750	0	0	0	0	0	0	0	0	3 210	0	45 960

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		3 824 992	4 485 205	1 398 488	2 162 559	1 161 544	1 504 777	511 674	881 767	2 070	4 439 287	1 967 420	22 339 784
Dépenses réelles		1 513 993	4 485 205	1 398 488	2 162 559	1 161 544	1 504 777	511 674	881 767	2 070	4 439 287	1 967 420	20 028 785
011	Charges à caractère général	0	1 357 439	209 407	822 750	351 804	313 243	8 674	56 991	2 070	1 704 920	651 770	5 479 069
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	2 838 371	1 175 681	1 312 109	773 470	988 534	0	824 776	0	1 976 667	815 050	10 704 658
014	Atténuations de produits	1 198 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	330 000	1 528 000
022	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
65	Autres charges de gestion courante	31 500	79 395	13 400	27 700	36 270	203 000	503 000	0	0	757 700	170 600	1 822 565
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	177 493	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	177 493
67	Charges exceptionnelles	57 000	210 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	267 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		2 310 999	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 310 999
023	Virement à la section d'investissement	1 446 759	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 446 759
042	Opérat° ordre transfert entre sections	864 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	864 240
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		16 914 879	533 605	22 000	213 300	85 000	652 000	14 700	147 000	0	1 829 500	1 927 800	22 339 784
Recettes réelles		16 908 838	533 605	22 000	213 300	85 000	652 000	14 700	147 000	0	1 829 500	1 927 800	22 333 743
013	Atténuations de charges	0	5 500	2 000	5 000	5 000	0	0	2 000	0	2 500	12 000	34 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	201 405	20 000	200 000	80 000	167 000	0	115 000	0	164 000	294 000	1 241 405
73	Impôts et taxes	16 311 546	0	0	0	0	0	0	0	0	1 660 000	1 560 000	19 531 546
74	Dotations et participations	473 500	12 000	0	7 000	0	455 000	5 500	0	0	1 000	0	954 000
75	Autres produits de gestion courante	0	294 700	0	1 300	0	30 000	9 200	30 000	0	2 000	61 800	429 000
76	Produits financiers	73 792	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	73 792
77	Produits exceptionnels	50 000	20 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>6 041</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 041</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>6 041</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 041</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
000077	14/10/2011	1 333 333,36	0,00	12 223,28	0,00	1 333 333,36
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 333 333,36	0,00	12 223,28	0,00	1 333 333,36

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					12 220 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					10 220 000,00									
00600215321	CREDIT AGRICOLE	20/12/2007	21/12/2007	30/04/2008	950 000,00	F	Taux fixe à 4.78 %	4,780	4,780	EUR	A	P	O	A-1
A1008587	CAISSE D'EPARGNE	05/12/2008	25/12/2008	25/01/2009	1 000 000,00	F	Taux fixe à 5 %	5,000	5,000	EUR	A	P	O	A-1
A1010246	CAISSE D'EPARGNE	24/12/2010	25/12/2010	25/01/2011	470 000,00	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	3,550	EUR	A	P	O	A-1
MIR235793EUR/0244942/001/1	DEXIA CL	31/10/2008	31/10/2008	01/02/2009	3 000 000,00	F	Taux fixe à 4.05 %	4,050	4,173	EUR	T	P	O	A-1
MIR235793EUR/0244942/002/1	DEXIA CL	08/04/2009	08/04/2009	01/05/2010	2 600 000,00	F	Taux fixe à 4.2 %	4,200	4,261	EUR	A	P	O	A-1
MON536730EUR	SFIL CAFFIL	23/11/2020	12/01/2021	01/05/2021	2 200 000,00	F	Taux fixe à 0.6 %	0,600	0,610	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					2 000 000,00									
000077	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	14/10/2011	14/10/2011	15/12/2014	2 000 000,00	V	EONIA(Postfixé) + 0.9	1,633	1,675	EUR	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					12 220 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 368 650,10					649 232,13	188 325,24	0,00	68 139,48
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		6 035 316,74					565 898,80	176 469,90	0,00	67 498,02
00600215321	N	0,00	A-1	83 536,59	0,33	F	Taux fixe à 4.78 %	4,780	83 536,59	3 993,05	0,00	0,00
A1008587	N	0,00	A-1	171 470,64	1,07	F	Taux fixe à 5 %	5,000	83 554,85	8 573,53	0,00	3 920,05
A1010246	N	0,00	A-1	145 548,29	3,07	F	Taux fixe à 3.55 %	3,550	34 497,21	5 166,96	0,00	3 668,54
MIR235793EUR/0244942/001/1	N	0,00	A-1	1 811 868,81	11,83	F	Taux fixe à 4.05 %	4,173	119 811,70	72 565,35	0,00	11 421,38
MIR235793EUR/0244942/002/1	N	0,00	A-1	1 732 892,42	12,33	F	Taux fixe à 4.2 %	4,261	97 831,77	73 792,34	0,00	46 544,72
MON536730EUR	N	0,00	A-1	2 089 999,99	14,08	F	Taux fixe à 0.6 %	0,610	146 666,68	12 378,67	0,00	1 943,33
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		1 333 333,36					83 333,33	11 855,34	0,00	641,46
000077	N	0,00	A-1	1 333 333,36	15,96	V	Euribor 12M + 1.35	0,890	83 333,33	11 855,34	0,00	641,46
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 368 650,10					649 232,13	188 325,24	0,00	68 139,48

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	7 368 650,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

A2.6

A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

IV - ANNEXES**IV****ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE****AUTRES DETTES****A2.7****A2.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	13/10/2016

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10	13/10/2016
L	2031 Frais d'études (non suivis de réalisation)	5	13/10/2016
L	2032 Frais de recherche et de développement	5	13/10/2016
L	2033 Frais d'insertion (non suivi de réalisation)	5	13/10/2016
L	2041 Subventions d'équipement versées aux organismes publics	10	13/10/2016
L	2042 Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	13/10/2016
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	2	13/10/2016
L	208 Autres immobilisations	5	13/10/2016
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	20	13/10/2016
L	2132 Immeubles de rapport	20	13/10/2016
L	21561 Matériel roulant	8	13/10/2016
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5	13/10/2016
L	21571 Matériel roulant	8	13/10/2016
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	5	13/10/2016
L	2158 Autres installations, matériel et outillage technique	10	13/10/2016
L	2158 Petit matériel d'outillage technique (débroussailleuse, tondeuse autoportée...)	5	13/10/2016
L	216 Collections et œuvres d'art = non amortissable	0	13/10/2016
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	13/10/2016
L	2182 Matériel de transport - véhicules légers, motocyclettes	8	13/10/2016
L	2182 Véhicules utilitaires lourds (camions, engins divers de travaux, car, nacelle, grue)	10	13/10/2016
L	2183 Matériel de bureau et informatique	5	13/10/2016
L	2184 Mobilier	10	13/10/2016
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	13/10/2016

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		771 975,00	I 771 975,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		715 934,00	715 934,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	632 600,00	632 600,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	83 334,00	83 334,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		56 041,00	56 041,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	6 041,00	6 041,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	50 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	771 975,00	0,00	0,00	771 975,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 010 831,00	III 3 010 831,00
Ressources propres externes de l'année (a)		699 832,00	699 832,00
10222	FCTVA	400 000,00	400 000,00
10223	TLE	2 000,00	2 000,00
10226	Taxe d'aménagement	200 000,00	200 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
27638	Créance Autres établissements publics	97 832,00	97 832,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 310 999,00	2 310 999,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	80,00	80,00
28031	Frais d'études	15 370,00	15 370,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	320 000,00	320 000,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	8 750,00	8 750,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 500,00	1 500,00
28132	Immeubles de rapport	33 000,00	33 000,00
28151	Réseaux de voirie	22 000,00	22 000,00
28152	Installations de voirie	500,00	500,00
281561	Matériel roulant	6 550,00	6 550,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	24 110,00	24 110,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	54 850,00	54 850,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	97 610,00	97 610,00
28182	Matériel de transport	53 720,00	53 720,00
28183	Matériel de bureau et informatique	71 600,00	71 600,00
28184	Mobilier	43 400,00	43 400,00
28188	Autres immo. corporelles	111 200,00	111 200,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 446 759,00	1 446 759,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	3 010 831,00	0,00	0,00	0,00	3 010 831,00

AR Prefecture
COLLECTIVITE VILLE DE BANDOUL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 771 975,00
Ressources propres disponibles	IV 3 010 831,00
Solde	V = IV - II (6) 2 238 856,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				1 511 148,76	635 234,87	304 239,75	571 674,14
2017	Subvention SNSM achat vedette	5	23/03/2017	20 000,00	16 000,00	4 000,00	0,00
2017	Fonds de concours travaux rue des jardins	5	28/07/2017	18 200,04	12 550,04	5 650,00	0,00
2018	Subvention "Frontenac"	5	10/03/2016	210 000,00	126 000,00	42 000,00	42 000,00
2018	Subvention SNSM achat vedette	5	19/03/2018	15 000,00	9 000,00	3 000,00	3 000,00
2018	Subvention carrefour giratoire RD559	5	24/04/2018	250 266,67	150 160,00	50 053,33	50 053,34
2018	Subvention "Les jardins de Vallongue"	5	16/05/2018	215 000,00	129 000,00	43 000,00	43 000,00
2019	Subvention travaux éclairage public Quai de Gaulle	5	06/06/2019	254 714,78	101 885,91	50 942,96	101 885,91
2019	Subvention travaux éclairage public Rue Docteur Marçon	5	25/04/2019	19 500,00	7 800,00	3 900,00	7 800,00
2019	Subvention logements sociaux av 11 nov	5	27/09/2019	90 000,00	36 000,00	18 000,00	36 000,00
2020	Subvention travaux éclairage coffrets forains	5	06/06/2019	20 733,85	4 146,77	4 146,77	12 440,31
2020	Subvention travaux éclairage Rue Marçon	5	25/04/2019	8 648,14	1 729,63	1 729,63	5 188,88
2020	Subvention travaux éclairage Foyer des acacias Rue Didier Daurat	5	20/12/2018	14 812,59	2 962,52	2 962,52	8 887,55
2020	Subvention travaux éclairage public Quai de Gaulle – Solde partiel	5	06/06/2019	190 000,00	38 000,00	38 000,00	114 000,00
2021	Subvention logements sociaux av 11 nov	5	27/09/2021	80 000,00	0,00	16 000,00	64 000,00
2021	Subvention éclairage public Montée Maillet	5	06/11/2020	15 725,00	0,00	3 145,00	12 580,00
2021	Subvention éclairage public La Capitainerie de Bandol	5	06/11/2020	30 375,00	0,00	6 075,00	24 300,00
2021	Subvention ravalement façade BD Victor Hugo/Rue de la République	5	09/04/2021	2 775,00	0,00	555,00	2 220,00
2021	Subvention ravalement façade Rue Marçon	5	12/12/2019	2 925,00	0,00	585,00	2 340,00
2021	Subvention travaux éclairage public Quai de Gaulle – Solde	5	06/06/2019	35 110,69	0,00	7 022,14	28 088,55
2021	Subvention ravalement façade Rue de la République	5	24/09/2021	10 950,00	0,00	2 190,00	8 760,00
2021	Subvention ravalement façade 58 Rue de la République	5	25/06/2021	6 412,00	0,00	1 282,40	5 129,60

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

AR Prefecture
 COLLECTIVITE VILLE DE BANDOË - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 044 000,00	678 600,00										13 468,64	34 800,00	
PHAR83	2010	C	Foyer Maurice Dujardin	Crédit Foncier	1 044 000,00	678 600,00	19,41	T	V	(Livret A + 1.15)-Floor 0 sur Livret A	2,932	V	(Livret A + 1.15)-Floor 0 sur Livret A	1,660	A-1	EUR	13 468,64	34 800,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					9 630 276,16	6 737 440,84										66 387,66	269 388,25	
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2021	P	Les jardins de Vallongue	CDC	508 074,00	508 074,00	39,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	1 524,22	11 974,00
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2021	P	Les jardins de Vallongue	CDC	307 354,50	307 354,50	49,67	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	922,06	4 251,44
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2021	P	Les jardins de Vallongue	CDC	581 583,50	581 583,50	39,67	A	V	Inflation Livret A + 0.39	0,294	V	Inflation Livret A + 0.39	0,294	A-1	EUR	1 686,59	10 074,71

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A	2021	P	Les jardins de Vallongue	CDC	702 999,50	702 999,50	49,67	A	V	Inflation Livret A + 0.39	0,294	V	Inflation Livret A + 0.39	0,294	A-1	EUR	2 038,70	8 811,87
ERILIA	2015	P	Blue Bay	CDC	185 740,49	163 805,80	33,17	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 801,86	3 999,06
ERILIA	2015	P	Blue Bay	CDC	135 552,70	123 653,54	43,17	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 360,19	2 200,00
ERILIA	2015	P	Blue Bay	CDC	56 989,19	49 214,55	33,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	147,64	1 377,09
ERILIA	2015	P	Blue Bay	CDC	41 602,40	37 188,92	43,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	111,57	791,92
SFHE	2003	P	Le Debussy	CDC	91 269,95	72 615,92	31,17	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	1 234,47	1 726,47
SFHE	2003	P	Le Debussy	CDC	523 928,87	321 977,86	16,17	A	V	Livret A + 1.2	4,200	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	5 473,62	16 494,14
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2021	P	L'échappée	CDC	63 000,00	63 000,00	38,50	A	F	Taux fixe à 0 %	0,000	F	Taux fixe à 0 %	0,000	A-1	EUR	0,00	0,00
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2021	P	L'échappée	CDC	105 000,00	105 000,00	58,50	A	F	Taux fixe à 1.24 %	1,240	F	Taux fixe à 1.24 %	1,240	A-1	EUR	1 302,00	0,00
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2021	P	L'échappée	CDC	171 782,00	171 782,00	40,50	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	0,00	0,00
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2021	P	L'échappée	CDC	259 575,00	259 575,00	60,50	A	V	Livret A + 0.32	0,820	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	0,00	0,00
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2021	P	L'échappée	CDC	24 520,00	24 520,00	40,50	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	0,00	0,00
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2021	P	L'échappée	CDC	137 016,00	137 016,00	60,50	A	V	Livret A + 0.32	0,820	V	Livret A + 0.32	0,820	A-1	EUR	0,00	0,00
VAR HABITAT	1989	P	HLM Octave Maurel	CDC	4 990,68	395,58	1,25	A	F	Taux fixe à 2 %	2,000	F	Taux fixe à 2 %	2,000	A-1	EUR	7,91	195,80
VAR HABITAT	1988		HLM Octave Maurel	CDC	1 372 041,16	73 284,45	0,50	A	V	Livret A + 0.4743402646503	4,944	V	Livret A + 0.4743402646503	0,974	A-1	EUR	13 175,87	73 284,45
VAR HABITAT	1988		HLM Octave Maurel	CDC	311 422,85	16 633,94	0,50	A	V	Livret A + 0.4743402646503	4,944	V	Livret A + 0.4743402646503	0,974	A-1	EUR	2 990,63	16 633,94
VAR HABITAT	1988		HLM Octave Maurel	CDC	685 868,13	36 634,08	0,50	A	V	Livret A + 0.4743402646503	4,944	V	Livret A + 0.4743402646503	0,974	A-1	EUR	6 586,47	36 634,08
VAR HABITAT	2012	P	Les terrasses du golfe	CDC	146 571,50	128 648,16	40,42	A	V	Livret A + 0.6	2,850	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 415,13	2 500,14
VAR HABITAT	2012	P	Les terrasses du golfe	CDC	179 578,00	144 799,43	30,42	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	434,40	4 464,12

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
VAR HABITAT	2012	P	Les terrasses du golfe	CDC	77 928,50	66 442,77	40,42	A	V	Livret A + (-0.2)	2,050	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	199,33	1 525,36
VAR HABITAT	2013	P	Foyer des acacias	CDC	166 108,27	72 344,13	5,42	A	V	Livret A + 1.2	2,950	V	Livret A + 1.2	1,700	A-1	EUR	1 229,85	12 165,07
VAR HABITAT	2013	P	l'Atlantis	CDC	62 356,50	55 439,15	41,50	A	V	Livret A + 0.6	2,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	609,83	1 045,58
VAR HABITAT	2013	P	l'Atlantis	CDC	35 186,00	29 023,78	31,50	A	V	Livret A + (-0.2)	1,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	87,07	865,52
VAR HABITAT	2013	P	l'Atlantis	CDC	21 023,00	18 202,09	41,50	A	V	Livret A + (-0.2)	1,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	54,61	407,31
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	70 405,00	64 224,66	43,58	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	706,47	1 142,66
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	145 937,50	128 703,29	33,58	A	V	Livret A + 0.6	1,600	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 415,74	3 142,09
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	30 169,50	26 968,91	43,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	80,91	574,29
VAR HABITAT	2015	P	Sud Horizon	CDC	62 538,00	54 006,37	33,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,800	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	162,02	1 511,17
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	133 699,00	115 328,74	33,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	345,99	3 227,05
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	75 724,00	67 615,94	43,75	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	202,85	1 439,83
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	353 413,00	311 366,74	33,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	3 425,03	7 601,53
VAR HABITAT	2015	P	Cap Frégate	CDC	200 164,00	182 421,66	43,75	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 006,64	3 245,57
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	75 036,50	66 453,58	34,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	199,36	1 803,58
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	38 810,00	35 349,02	44,42	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	106,05	734,88
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	207 793,50	187 294,39	34,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	2 060,24	4 416,11
VAR HABITAT	2016	P	Redman	CDC	107 474,00	99 570,76	44,42	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 095,28	1 721,95
VAR HABITAT	2018	P	Entre ciel et mer	CDC	83 671,50	78 638,27	36,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	865,02	1 842,48
VAR HABITAT	2018	P	Entre ciel et mer	CDC	48 752,50	46 542,27	46,17	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	511,96	828,60
VAR HABITAT	2018	P	Entre ciel et mer	CDC	25 350,00	23 576,87	36,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	70,73	633,51
VAR HABITAT	2018	P	Entre ciel et mer	CDC	14 770,50	13 959,08	46,17	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	41,88	295,14
VAR HABITAT	2017	P	O fil de l'eau	CDC	179 715,00	165 354,80	35,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 818,90	3 996,44
VAR HABITAT	2017	P	O fil de l'eau	CDC	112 653,00	105 892,34	45,92	A	V	Livret A + 0.6	1,350	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	1 164,82	1 932,83
VAR HABITAT	2017	P	O fil de l'eau	CDC	63 980,50	58 050,75	35,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	174,15	1 603,26
VAR HABITAT	2017	P	O fil de l'eau	CDC	40 106,00	37 193,87	45,92	A	V	Livret A + (-0.2)	0,550	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	111,58	803,51
VAR HABITAT	2021	P	Le Leccino	CDC	77 598,00	76 043,17	38,58	A	V	Livret A + 0.6	1,100	V	Livret A + 0.6	1,100	A-1	EUR	836,47	1 571,94
VAR HABITAT	2021	P	Le Leccino	CDC	38 190,50	37 290,45	38,58	A	V	Livret A + (-0.2)	0,300	V	Livret A + (-0.2)	0,300	A-1	EUR	111,87	902,76
VAR HABITAT	2021	P	Le Leccino	CDC	22 343,00	22 054,16	58,58	A	V	Livret A + 0.33	0,830	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	183,05	291,24
VAR HABITAT	2021	P	Le Leccino	CDC	45 398,00	44 811,13	58,58	A	V	Livret A + 0.33	0,830	V	Livret A + 0.33	0,830	A-1	EUR	371,93	591,75
VAR HABITAT	2021	P	Les terrasses du golfe	CDC	326 727,35	326 727,35	29,00	A	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	A-1	EUR	3 071,24	9 478,15
VAR HABITAT	2021	P	l'Atlantis	CDC	90 793,62	90 793,62	29,00	A	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	F	Taux fixe à 0.94 %	0,940	A-1	EUR	853,46	2 633,86
TOTAL GENERAL					10 674 276,16	7 416 040,84											79 856,30	304 188,25

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	48 268,64
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	335 775,91
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	384 044,55
Recettes réelles de fonctionnement	II	22 333 743,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	1,72

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		72,00	1,00	73,00	68,00	2,00	70,00
Adjoint administratif	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint administratif 25h00	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	24,00	0,00	24,00	23,00	0,00	23,00
Adjoint administratif principal 2ième classe	C	20,00	0,00	20,00	19,00	0,00	19,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	7,00	0,00	7,00	6,00	1,00	7,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		84,00	1,00	85,00	82,00	3,00	85,00
Adjoint technique	C	18,00	0,00	18,00	18,00	0,00	18,00
Adjoint technique 30h	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	15,00	0,00	15,00	15,00	0,00	15,00
Adjoint technique principal 2ième classe	C	27,00	0,00	27,00	27,00	0,00	27,00
Agent de maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise principal	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Ingénieur principal	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 1ère classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Technicien principal 2ième classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
ATSEM principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puéricultrice principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de puéricultrice principal 2ième classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Educatrice de jeunes enfants principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Educateur des A.P.S principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur des A.P.S principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		4,00	13,00	17,00	5,00	12,00	17,00
Adjoint du patrimoine principal 2ième classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe 10h30	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 11h	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 11h30	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 14h45	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 1h	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 3h	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 4h	B	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 4h15	B	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 6h	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 7h30	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 8h30	B	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		20,00	3,00	23,00	15,00	8,00	23,00
Adjoint d'animation	C	4,00	3,00	7,00	4,00	3,00	7,00
Adjoint d'animation	C	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation principal 2ième classe	C	9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Animateur principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		18,00	0,00	18,00	17,00	0,00	17,00
Brigadier chef principal	C	12,00	0,00	12,00	11,00	0,00	11,00
Chef de service de police municipale	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service de police municipale principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Chef de service de police municipale principal 2ième classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		8,00	0,00	8,00	0,00	6,00	6,00
Assistantes maternelles		8,00	0,00	8,00	0,00	6,00	6,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		218,00	18,00	236,00	199,00	31,00	230,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

COLLECTIVITE VILLE DE BANDOL - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 11h	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 11h30	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 14h45	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 1h	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 3h	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 4h	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 4h15	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 4h15	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 6h	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 7h30	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe 8h30	B	CULT		0,00	3-2	CDD
Assistantes maternelles		OTR		0,00	A	CDI
Ingénieur principal	A	TECH		0,00	3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint d'animation	C	ANIM		0,00	3-1	CDD
Adjoint technique	C	TECH		0,00	3-1	CDD
Collaborateur de cabinet		OTR		0,00	110	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
- 14/04/2016 -	SOGEBA ID83	Ingénierie Départementale 83	SEM SPL	173 336,86 200,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
-	CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A		SA HLM	2 100 011,50
-	UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE		SA HLM	760 893,00
-	VAR HABITAT		SA HLM	3 108 079,69
-	SFHE		SA HLM	394 593,77
-	ERILIA		SA HLM	373 862,80
-	PHAR83		Association	678 600,00
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
 LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT**

C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE

C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre communal d'action sociale		-	SPA	Non
CE	Caisse des écoles		-	SPA	Non
OT	Office du tourisme	01/10/2016	5 - 08/07/2016	SPIC	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

C3.3

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe du port		-	21830009300083	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe de la chambre funéraire		- 31/07/2000	21830009300125	SPIC	Non
Régie à seule autonomie financière	Budget annexe des parkings		- 17/09/2001	21830009300133	SPIC	Oui

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

IV - ANNEXES**IV****DÉCISIONS EN MATIÈRE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1****D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	0,00	0,00	33,83	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	58,79	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 22

Contre : 5

Abstentions : 0

Date de convocation : 18/02/2022

Présenté par le maire, Jean-Paul JOSEPH (1),

A Bandol, le 25/02/2022

le maire, Jean-Paul JOSEPH,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Bandol, le 25/02/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

AYMES Elodie	
BARDET Jacques	
BAUD Hervé	
BAYLE Marc	
BERTONCINI Franck	
BERTONIRI Pascale	
BONNEFOY Eric	
BOURON Valérie	
CERCIO Floriane	
CHOREL Jean-Pierre	
COQUIN ROGER	
GAUTHIER Alain	
GIGOUT Véronique	
GUEREL Emilie	
HENRIOT Martine	
JOSEPH Jean-Paul	
LECLERCQ Philippe	
LEFEVRE Philippe	
LUYDLIN Joëlle	
MINO Gérard	
MITH Fernandé	

083-218300093-20220225-DEL2022022501-BF

Reçu le 01/03/2022

Publié le 01/03/2022

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**IV**
D2

MOUADDEL Anice	
NADJARIAN Marlène	
PALADEL Michèle	
PINET Carine	
REVEST Ségolène	
ROCHETEAU Philippe	
SAUVAN Jeannine	
WILLIER Roger	

Certifié exécutoire par le maire, Jean-Paul JOSEPH (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante.